



Au congrès d'Albi, le SNJ célèbre la libération d'Olivier Dubois.

Bienvenue et merci !

Avec ton adhésion ou ta réadhésion, tu renforces les rangs du SNJ et permets au syndicat d'être la première organisation représentative de la profession.

Fondé en 1918, le Syndicat national des journalistes (SNJ) est un centenaire qui ne fait pas son âge. Avec des adhérentes et adhérents dans toutes les formes de presse, postés ou à la pige, en France ou à l'étranger, le SNJ dispose d'une force à même de défendre les conditions de travail et la déontologie indispensables à une information de qualité. Au sein des rédactions, nos militantes et militants font face aux évolutions de la profession. Celles-ci sont au cœur de notre réflexion.

Dans les entreprises, les cortèges, les négociations paritaires ou les institutions comme Audiens, l'Afdas et la Commission de la carte, le SNJ ne cesse de rappeler que l'information n'est pas un bien comme les autres : elle mérite une vigilance de chaque instant.

Au siège du syndicat comme sur notre site internet, tu trouveras les ressources nécessaires pour apporter ta pierre à nos actions et à la défense de la profession. Notre force, c'est l'échange entre adhérents. Si l'envie est là, tu peux aussi t'investir dans ton entreprise, ton comité régional ou au niveau national.

Il y a une place pour tous au SNJ !

Agnès BRIANÇON et Antoine CHUZEVILLE,
Premiers secrétaires généraux du SNJ

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT 2025

Adhésion Renouvellement

NOM (en capitales) :

PRÉNOM (en capitales) : Date de naissance :/...../.....

Adresse complète :

PAYS :

Courriel personnel (en capitales) :

N° de carte de presse : N° de téléphone :

Type de contrat : CDI Mensualisé Pigiste CDD Demandeur d'emploi

Collaborations : Quotidien Hebdomadaire Périodique Audiovisuel Internet Autre.....

➤ Fonction(s) exercée(s) :

➤ Employeur(s)/Titre(s)/Entreprise(s)/Groupe(s) :

➤ Titulaire d'un mandat syndical ? Si oui, lequel ? Date des dernières élections ?

Rattachement au Comité régional d'entreprise de résidence française (code postal :))

CALCUL DE LA COTISATION SYNDICALE

La cotisation au SNJ correspond à 1% du salaire annuel net imposable (y compris le 13e mois). Pour les journalistes résidents en France qui déclarent donc leurs revenus en France, 66% de cette cotisation est déductible de leurs impôts. Pour tenir compte de l'impossibilité pour **les journalistes à l'étranger NON RÉSIDENTS fiscaux en France** de bénéficier de cet avantage, le SNJ a décidé de leur appliquer un **taux préférentiel de 0,34% du salaire annuel**.

Attention : Quels que soient vos revenus journalistiques, la cotisation annuelle minimale est de 50 euros.

Exemple : pour un salaire annuel imposable de 26 264 euros,

le calcul est $26\ 264 \times 0,34 / 100 = 89,29$ € par an, soit 7,44 € par mois.

NET IMPOSABLE ANNUEL X 0,34 /100 =.....EUROS

MODE DE RÈGLEMENT

Chèque à l'ordre du SNJ National

Virement bancaire sur le compte IBAN FR9320041000015776330A02071 BIC : PSSTFRPPPAR

Merci d'indiquer impérativement le nom complet en référence de l'opération,

et de préciser les mois et montants des virements programmés :

Janvier Février Mars Avril Mai Juin

Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

Date d'adhésion au Syndicat national des journalistes le

Signature :

Merci d'envoyer ce bulletin rempli par courrier ou mél à snj@snj.fr

À QUOI SERT MA COTISATION ?

Indépendant, le SNJ vit des seules cotisations de ses adhérentes et adhérents. Ses ressources servent surtout à financer des procédures judiciaires, aux prud'hommes, en appel, en cassation, et parfois jusque devant le Conseil d'État, le Conseil constitutionnel ou la Cour européenne des droits de l'homme, pour défendre les droits des journalistes et la liberté d'informer. Pour tout le travail administratif nécessaire, le SNJ emploie quatre salariées. Le syndicat rembourse également les frais des militantes et militants dans leurs déplacements liés à l'activité syndicale. Au SNJ, pas de permanents, mais des journalistes au service de leur profession.

UN SYNDICAT ACTIF

Le SNJ est présent dans de nombreuses structures aux côtés d'autres forces syndicales tant françaises qu'internationales. Il est actif dans toutes les instances paritaires de la profession (Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels, écoles de journalisme agréées, Commission paritaire pour l'emploi des journalistes, caisses de retraite de la presse, Audiens, fonds d'assurance-formation, Afdas, commission arbitrale, etc.). Il met à la disposition de ses adhérentes et adhérents des permanences et commissions de travail spécialisées (juridique, action syndicale, pigistes, emploi, salaires, formation, fiscalité, etc.).

NOS REVENDICATIONS

- Lutter contre la précarité, la souffrance au travail, le harcèlement, les discriminations
- Préserver la qualité de l'information et la liberté d'informer
- Défendre l'égalité entre les femmes et les hommes
- Faire respecter les droits de tous les journalistes, titulaires, pigistes et CDD, dans tous les médias, notamment en ligne et multimédia
- Lutter contre l'autoentrepreneuriat
- Développer la formation et le perfectionnement
- Défendre la protection sociale
- Défendre les droits d'auteur des journalistes
- Faire respecter les qualifications et la déontologie
- Intégrer la charte d'éthique dans la Convention collective
- Obtenir la reconnaissance juridique de l'équipe rédactionnelle
- Combattre les effets néfastes des concentrations
- Consolider le service public de l'audiovisuel
- Militer pour une société plus juste, plus solidaire et pour une réelle répartition des richesses

Le SNJ est membre fondateur
• de la **Fédération internationale des journalistes**
• de l'**Union syndicale Solidaires**



Syndicat National des Journalistes

BULLETIN D'ADHÉSION CORRESPONDANTS À L'ÉTRANGER

33 rue du Louvre, 75002 Paris

Tél. : 01.42.36.84.23
Courriel : snj@snj.fr

www.snj.fr

Twitter @SNJ_national
Facebook @SyndicatNationalJournalistes

ADHÉRER EN LIGNE



Horaires du siège :
mardi, jeudi et vendredi de 10h à 13h et de 13h30 à 19h
mercredi de 10h à 13h et de 14h à 19 h

